

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2011	TARIFS 2012	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
TARIFS GENERIQUES					
<u>COPIES DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS AUX USAGERS (Décret 2001-493 du 6 juin 2001/ Arrêté du 1er octobre 2001) – Hors coût d'envoi postal</u>					
<u>Copies noir et blanc</u>					
. A4 recto	la feuille	0,18 €	0,18 €	01/01/2003	Dél. C.M. 09.12.2002
<i>Application d'un seuil de perception de 2 € : gratuité pour les 11 premières copies délivrées 2,16 € pour 12 copies puis 0,18 € par copie supplémentaire</i>					
. A3 recto	la feuille	0,35 €	0,35 €	01/01/2003	Dél. C.M. 09.12.2002
<u>Copies couleur</u>					
	la feuille	1,30 €	1,30 €	01/01/2003	Dél. C.M. 09.12.2002
<u>Reproduction de documents sur disquettes</u>					
	la disquette	1,83 €	1,83 €	13/03/2002	Dél. C.M. 11.03.2002
<u>Reproduction de documents sur cédérom</u>					
	le cédérom	2,75 €	2,75 €	01/01/2003	Dél. C.M. 09.12.2002
<u>TIRAGES DE DOCUMENTS GRAPHIQUES</u>					
. A4	le plan	0,18 €	0,18 €	01/01/2006	Dél. C.M. 15.12.2005
. A3	le plan	0,35 €	0,35 €	01/01/2006	
. A2	le plan	0,85 €	0,85 €	01/01/2006	
. A1	le plan	1,65 €	1,65 €	01/01/2006	
. A0	le plan	2,45 €	2,45 €	01/01/2006	
<u>COÛT HORAIRE D'UN AGENT MUNICIPAL</u>					
	l'heure	28,00 €	28,00 €	01/07/2011	Décision du Maire du 28 juin 2011
. Toute heure entamée est due en totalité . Le tarif pourra être majoré par un coefficient multiplicateur dans le cas d'heures supplémentaires (1,25), d'interventions les dimanches et jours fériés (2) ou de nuit 24 h 00 à 7 h 00 (2,5) . Toute intervention nécessitant le concours d'une entreprise sera facturée sur la base du prix de l'entreprise (établi TTC) majoré de 10 % pour frais de gestion . Le tarif "coût horaire d'un agent municipal" englobe les frais liés au déplacement (ex : frais de véhicules)					
<u>FACTURATION DES ENVOIS POSTAUX</u> : sur la base de la dépense supportée par la Ville					
				01/01/2011	Dél. C.M. 13.12.2010